## POUR RÉALISER UN DESSEIN NATIONAL

Améliorer la Formule de financement des territoires et renforcer les territoires du Canada

RÉSUMÉ

Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires

Mai 2006



Pour obtenir d'autres exemplaires de ce document, Veuillez vous adresser au : Centre de distribution Ministère des Finances Canada Pièce P-135, tour Ouest 300, avenue Laurier Ottawa (Ontario) K1A 0G5

Téléphone : (613) 995-2855 Télécopieur: (613) 996-0518

Également disponible sur Internet à l'adresse : www.eqtff-pfft.ca

This publication is also available in english.

 $N^{o}$  de catalogue : F2-177/2006-1F

ISBN: 0-662-71100-9

L'honorable James M. Flaherty, p.c. député Ministre des Finances Chambre des communes Ottawa, Ontario

Monsieur le Ministre,

Nous sommes heureux de vous transmettre le rapport final, ainsi que les recommandations, du Groupe d'experts mis sur pied afin d'examiner la formule de financement des territoires (FFT).

Au cours de la dernière année, les membres du Groupe d'experts ont écouté les avis des gouvernements territoriaux et des habitants du Nord. Nous avons appris à mieux connaître les défis et la situation unique des territoires et leurs aspirations en matière d'autosuffisance. Même si le Nord offre un formidable potentiel de développement économique, la FFT demeurera un programme vital et essentiel pour les années à venir.

Nous avons analysé un large éventail d'idées et d'options reliées à la FFT, exploré d'autres approches alternatives et évalué les répercussions. Nous estimons que l'ensemble des recommandations soulignées dans notre rapport permettront d'améliorer les accords actuels et d'établir de nouvelles approches afin d'assurer l'avenir de la FFT.

Nous aimerions remercier les gouvernements territoriaux, les représentants du gouvernement fédéral ainsi que les habitants du Nord qui ont contribué à notre processus de consultation. Nous espérons que notre rapport reflète les aspirations et les attentes des habitants des territoires et, plus important encore, qu'il contribuera à assurer un meilleur avenir aux territoires.

Veuillez agréer, Monsieur le ministre, l'expression de nos salutations distinguée.

Al O'Brien (Président)

Membre, Institute of Public

Economics, University of Alberta

Elizabeth Parr-Johnston

Directrice, Parr Johnston Economic

and Policy Consultants

Fred Gorbet

Directeur, Strategy Solutions

Mike Percy

Doyen, School of Business, University of Alberta Robert Lacroix

Membre fondateur du Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO)

#### Les Membres du Groupe d'experts

• Al O'Brien (Président) Membre, Institute of Public Economics, University of Alberta

Fred Gorbet Directeur, Strategy Solutions

Robert Lacroix Membre fondateur du Centre interuniversitaire de recherche en analyse

des organisations (CIRANO)

Elizabeth Parr-Johnston Directrice, Parr Johnston Economic and Policy Consultants

Mike Percy Doyen, School of Business, University of Alberta

#### Remerciements

e rapport n'aurait pas été possible sans la participation de tous ceux et celles qui se sont dédiés et offert leur soutien au Groupe d'experts. Les membres du Groupe souhaitent remercier ces personnes pour leur travail et leur dévouement :

#### Membres du Secrétariat du Groupe d'experts :

Kathleen LeClair Sous-secrétaire au Panel

• Guillaume Bissonnette Coordonnateur en recherches et analyses

Karen Corkery Coordonnatrice, Consultations et Communications

Natasha Rascanin Conseillère spéciale en relations gouvernementales et média

Lucie Pilon Gestionnaire de projet
 Sharon Crawford Adjointe administrative
 Hélène Fournier Adjointe administrative
 Rahim Mérabet Adjoint administratif

#### Conseillères

Trish Ault Vice-présidente exécutive, Weber Shandwick Worldwide

Tara Shields Vice-présidente, Weber Shandwick Worldwide
 Margaret Bateman Directrice, Calder Bateman Communications

#### Rédactrice du rapport

Peggy Garritty Directrice, Peggy Garritty Communications

Le Groupe tient à remercier également les personnes et les organismes qui ont pris part à l'organisation et à la planification des discussions des tables rondes, qui par leurs apports, nous ont offert des conseils spécialisés. De plus, nous adressons des remerciements aux représentants des gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux et plus particulièrement à ceux du ministère des finances dont les excellents commentaires et conseils ont contribué au bon déroulement des travaux.



### Pour réaliser un dessein national

« La réalité fiscale actuelle du Nord est un indicateur avancé d'un avenir ayant grandement besoin d'attention immédiate. Manifestement, le Nord est en pleine transition. Il est nécessaire d'investir dans le Nord pour qu'il puisse finir par atteindre l'autosuffisance prévue par les objectifs originaux des modalités de financement sur la Formule de financement conclus entre le Canada et les territoires. (TRADUCTION)

Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Gouvernement du Nunavut, Gouvernement du Yukon<sup>1</sup>

Ces mots, écrits en 2003, sonnent certainement vrai aujourd'hui.

Dans le cadre de son examen de la Formule de financement des territoires (FFT), le Groupe d'experts sur la péréquation et la formule de financement des territoires a été impressioné par un certain nombre de points clés.

- La situation dans les territoires du Canada diffère grandement des défis auxquels font face les provinces. Les collectivités sont petites et isolées. Les coûts sont beaucoup plus élevés. Même si la diversification économique est actuellement limitée, s'offrent néanmoins d'importantes possibilités de mise en valeur des ressources.
- Certes, les trois territoires partagent des aspirations et des rêves communs pour le Nord, mais les différences notables entre les trois territoires remettent en question l'efficacité des solutions uniques.
- Les trois territoires comptent énormément sur la FFT et les autres transferts fédéraux pour payer les services publics essentiels. En 2005-2006, la FFT a représenté entre 64 % et 81 % des recettes budgétaires des territoires.<sup>2</sup>
- Un certain nombre d'indicateurs révèlent qu'il existe de graves problèmes sociaux et de santé, conjugués à une situation laissant à désirer sur les plans de la santé et de l'éducation, à des logements inadéquats et au besoin urgent de remplacer et d'agrandir l'infrastructure. Même si les trois territoires font face à des défis, la situation au Nunavut est particulièrement grave.
- Les ressources naturelles des territoires offrent un formidable potentiel de développement économique. Toutefois, la mise en valeur de ces ressources entraîne des coûts financiers et sociaux importants. Il faut investir davantage pour permettre aux autorités d'assumer ces coûts et de réaliser le potentiel fiscal, économique et social des territoires.

1

Le Gouvernement des Territoires du Nord-Ouest, Gouvernement du Nunavut, Gouvernement du Yukon (2003). Territorial Business Case: Joint Paper on Fiscal Issues, p. 3.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Ce pourcentage est basé sur les estimations révisées de 2005-2006 par les trois territoires dans leurs budgets 2006-2007.

 La détermination des territoires de devenir autosuffisants et autonomes est une importante priorité pour le Canada. Les changements apportés à la FFT devraient aider les territoires à atteindre leurs objectifs d'autosuffisance.

Ces points constituent la solide toile de fond sur laquelle reposent le rapport et les recommandations du Groupe d'experts. Ils mettent en lumière la raison pour laquelle la FFT est distinctement différente du Programme de péréquation, sur les plans de la méthode, des objectifs et de la conception. Compte tenu des différences importantes entre les deux programmes, le Groupe d'experts a décidé de rédiger un rapport portant uniquement sur les questions et les recommandations relatives à la FFT.

### Questions et idées

Les Canadiens ont depuis longtemps à cœur le concept du partage et tiennent à ce que, peu importe où les gens vivent, leurs enfants aient des chances sensiblement comparables d'obtenir une bonne éducation. Ils devraient avoir des services de soins de santé et des sociaux comparables. Et ils devraient payer ces services à l'aide de niveaux d'imposition sensiblement comparables.

La FFT est en place depuis 1985-1986. Même si elle a fait l'objet d'un certain nombre de modifications, l'idée fondamentale sous-tendant le programme est que la subvention fédérale contribue à combler l'écart entre la somme d'argent dont a besoin un territoire pour offrir des services publics « sensiblement comparables » et le montant des revenus qu'il peut percevoir au moyen d'une combinaison d'impôts et d'autres sources de fonds. Lorsque le programme a été instauré, le montant du financement fourni aux territoires était considéré comme étant adéquat pour leur permettre de répondre à leurs besoins en dépenses.

Au cours de ses consultations sur la FFT, le Groupe d'experts a entendu un certain nombre d'avis au sujet du mode de fonctionnement de la formule aujourd'hui et s'est vu proposer des idées relatives à la façon de l'améliorer. Voici les questions clés qui sont ressorties des consultations :

- Les territoires ont des besoins uniques et il est clair que les niveaux de financement actuels, malgré les hausses des deux dernières années, ne sont pas adéquats pour leur permettre de répondre à leurs besoins ni ne tiennent compte des coûts beaucoup plus élevés, particulièrement au Nunavut.
- Il importe de reconnaître que, même si les territoires ont des similarités et font face à des défis similaires, ils demeurent distincts, compte tenu de situations différentes, et ils devraient être traités de façon comparable mais distincte.
- L'autosuffisance et le développement économique des territoires sont importants, et il faut faire en sorte que la FFT soutienne l'atteinte de ces deux objectifs.

La détermination des territoires de devenir autosuffisants et autonomes est une importante priorité pour le Canada. Les changements apportés à la FFT devraient aider les territoires à atteindre leurs objectifs d'autosuffisance.

- Le nouveau cadre, instauré en octobre 2004, a eu des répercussions négatives, tout comme l'idée de l'enveloppe fixe sur les relations entre les territoires.
- Il est nécessaire de simplifier la FFT et de la rendre plus transparente, pour améliorer ainsi la reddition de comptes aux Canadiens.
- Il importe de faire en sorte que la FFT soit suffisamment souple pour tenir compte des accords sur les revendications territoriales, l'autonomie gouvernementale des Autochtones et des ententes sur la dévolution et le partage des revenus des ressources.

## Nouvelle approche pour la Formule de financement des territoires

Le Groupe d'experts a pris en considération l'ensemble des idées et options qui lui ont été présentées durant son processus de consultation, puis il a élaboré une nouvelle approche globale pour aborder la FFT. Il recommande donc ce qui suit :

1. Remplacer l'enveloppe fixe établie par le nouveau cadre par une approche assortie d'une formule prévoyant l'octroi de trois subventions distinctes aux territoires visant à combler l'écart.

Même si une réserve fixe établie par voie législative procure davantage de certitude financière au gouvernement fédéral et fournit une source de fonds prévisibles et croissants aux territoires, il n'en demeure pas moins que les répercussions négatives sur les territoires contrebalancent les avantages. Il importe de mettre en place un programme qui permet de tenir compte des différences entre les territoires et de combler l'écart entre leurs besoins en dépenses et leur propre capacité fiscale.

 Répondre aux préoccupations relatives au financement adéquat de la Formule de financement des territoires en rajustant les bases de dépenses brutes liées à chacun des territoires pour créer les nouvelles bases de fonctionnement.

Le Groupe d'experts recommande que les bases de dépenses brutes (BDB) actuelles visant les territoires soient rajustées pour tenir compte des niveaux de financement de la FFT pour 2005-2006 selon le nouveau cadre. Il recommande aussi que ces bases ajustées soient désormais appelées les nouvelles bases de fonctionnement.

3. Simplifier la Formule de financement des territoires en mesurant la capacité fiscale au moyen d'un Régime fiscal représentatif (RFR).

L'utilisation d'un approche du Régime fiscal représentatif (RFR) permet de simplifier le processus et d'éliminer bon nombre des facteurs d'ajustement antérieurs, car il est préférable aux macro mesures de grande portée. Ainsi, le facteur litigieux de rajustement lié à l'effort fiscal serait également éliminé. De plus, il permet de comparer de façon raisonnable les territoires, tout en simplifiant l'administration, en accroissant la transparence et en créant des incitatifs adéquats.

Il importe de mettre en place un programme qui prend en considération les différences entre les territoires et de combler l'écart entre leurs besoins en dépenses et leur propre capacité fiscale.

4. Simplifier davantage la mesure de la capacité fiscale en créant un bloc de revenus qui comprend sept des plus importantes sources de revenus autonomes des territoires.

Il conviendrait d'utiliser sept assiettes fiscales pour établir la capacité fiscale des territoires : l'impôt sur le revenu des particuliers; l'impôt sur le revenu des sociétés; les taxes sur la masse salariale; les revenus des taxes sur l'essence, le diesel, le tabac et l'alcool. Cela simplifie non seulement la formule, mais englobe aussi jusqu'aux deux-tiers des sources de revenus autonomes des territoires.

 Améliorer les mesures incitant les territoires à accroître leurs revenus autonomes en incluant 70 % de la capacité fiscale mesurée des territoires dans la formule.

Le développement économique est crucial pour l'avenir des territoires. Selon cette recommandation, les territoires pourraient conserver une part plus importante des avantages financiers tirés du développement économique sans subir une diminution correspondante du financement au titre de la FFT.

6. Exclure les revenus des ressources naturelles du calcul des revenus devant être inclus dans la Formule de financement des territoires.

À la différence des provinces, les territoires n'ont pas l'autorité pour gérer la mise en valeur des ressources naturelles dans leur territoire, car elle relève du gouvernement fédéral. Depuis les années 1980, le gouvernement du Canada mène des discussions pour transférer ce pouvoir aux territoires. En principe, le Groupe d'experts estime que, tout comme les provinces, les territoires devraient tirer des avantages directs de la mise en valeur des ressources dans leur territoire. Chacun des territoires est rendu à un stade différent de discussion à ces sujets. Le Yukon est le seul territoire à avoir un accord en place. L'exclusion des revenus des ressources offre la souplesse nécessaire pour tenir compte des accords futurs et soutenir la mise en valeur des ressources dans les territoires.

7. Utiliser les nouvelles bases de fonctionnement comme mesures approximatives des besoins en dépenses.

De l'avis du Groupe d'experts, rien ne prouve que les nouvelles bases de fonctionnement, ajustées annuellement, ne sont pas une approximation adéquate des besoins en dépenses des territoires. Même si le Groupe d'experts a pris connaissance de plusieurs suggestions visant à créer des mesures globales des besoins en dépenses et des coûts dans les territoires, il estime néanmoins que cela serait un processus long et complexe, qui pourrait ne pas aboutir à une meilleure approximation que les nouvelles bases de fonctionnement recommandées.

8. Amorcer un examen des besoins en dépenses importants et des coûts plus élevés de prestation des services publics au Nunavut.

Le Groupe d'experts ne recommande pas d'étudier en profondeur les besoins en dépenses dans les territoires, mais il estime que le bien-fondé de l'évaluation des besoins en dépenses et des coûts plus élevés de prestation des services publics au Nunavut est sensiblement différent. Comparativement au reste du Canada, des preuves initiales indiquent qu'il existe de sérieuses disparités sur les résultats de la santé, de l'éducation et du bien-être social, conjuguées à un besoin urgent de logements adéquats. Les recommandations du Groupe d'experts visant à rajuster les bases de financement de la FFT et à l'indexer annuellement ont pour objet d'assurer le financement adéquat de la FFT pour chaque territoire. Toutefois, ces ajustements ne suffitent pas pour relever les défis et combler les lacunes au Nunavut. Le Groupe d'experts recommande que soit poursuivi le travail visant à évaluer les besoins en dépenses au Nunavut, et ce, comme point de départ pour répondre à ces besoins de façon urgente. L'examen devrait être effectué conjointement par le gouvernement du Nunavut et le gouvernement du Canada. Le cas échéant, les fonds additionnels nécessaires pour répondre aux besoins du Nunavut devraient être fournis au moyen de programmes ciblés, plutôt que par l'ajustement de la FFT.

9. Rajuster les nouvelles bases de fonctionnement annuellement en fonction de la croissance relative de la population des territoires et de la croissance des dépenses provinciales et locales (FMDBP).

Plutôt que de hausser le montant total versé au titre de la FFT selon le pourcentage établi de 3,5 % (comme il est maintenant dans le nouveau cadre), le Groupe d'experts recommande le retour au facteur de majoration des dépenses brutes rajustées en fonction de la population (FMDBP), qui tient compte de la croissance comparable des dépenses dans les provinces et de la variation de la population des territoires par rapport à celle du reste du Canada.

10. Améliorer la stabilité et la prévisibilité en utilisant une moyenne mobile triennale.

Sans une enveloppe fixe, les droits au titre de la FFT peuvent varier sensiblement d'une année à l'autre. L'utilisation d'une moyenne mobile triennale permet de lisser ces variations et d'assurer plus de stabilité à la fois pour le gouvernement fédéral et les gouvernements des territoires.

11. Aborder les questions de la gouvernance, de la reddition de comptes, du règlement des différends et du renouvellement dans le cadre d'un processus élargi et plus transparent.

Le Groupe d'experts ne souscrit pas à l'idée d'établir une commission permanente et indépendante ayant comme mandat de s'occuper des questions relatives à la FFT. Il estime qu'il est bien assortis pour la fédération du Canada de maintenir l'approche actuelle en établissant la FFT par voie

Il est préférable pour la fédération canadienne de maintenir l'approche actuelle en établissant la FFT par voie législative et en mettant en place des mécanismes d'un examen parlementaire.

législative, en élargissant la reddition de comptes, en imposant des exigences de rapport annuel et en mettant en place des mécanismes d'examen parlementaire. Il serait ainsi possible aussi de disposer d'un processus plus transparent lorsque peuvent être cernées et réglées les questions touchant à la fois les territoires et le gouvernement fédéral.

# Avantages de l'approche proposée par le Groupe d'experts

- La nouvelle approche proposée repose sur huit principes: la responsabilité et la reddition de comptes; le financement adéquat et la comparabilité; l'abordabilité; la prévisibilité; la neutralité; la stabilité; la souplesse; et des incitatifs adéquats.
- Les territoires sont de toute évidence davantage incités à accroître leurs revenus autonomes. Cette orientation va dans le sens de l'atteinte des objectifs communs d'autosuffisance et d'autonomie et profitera à l'ensemble des Canadiens.
- La nouvelle approche proposée par le Groupe d'experts signifie davantage de financement au titre de la FFT. Selon certains indicateurs initiaux, les territoires ont besoin de plus de financement pour répondre à leurs besoins pressants dans des domaines de programme clés et atteindre l'objectif d'offrir des services sensiblement comparables. Le Groupe d'experts encourage les gouvernements territoriaux à continuer à s'employer à utiliser les moyens les plus efficients et appropriés pour offrir les services essentiels, et ce, tout en gérant les coûts croissants des services publics.
- La nouvelle approche permet de donner suite aux causes récentes de conflit entre le gouvernement fédéral et les territoires et d'améliorer de façon notable la FFT.
- Elle permet de continuer à reconnaître la diversité très réelle des territoires. Elle permet aussi de tirer profit des éléments positifs de la FFT et comprend une formule distincte pour combler l'écart et un facteur d'indexation propre à chaque territoire.
- La façon proposée d'aborder la gouvernance devrait contribuer à accroître la reddition de comptes, la transparence, la visibilité et l'opportunité des négociations et du processus de renouvellement de la FFT.
- Même s'il demeure complexe, le programme est plus simple que la FFT antérieure et contribuera à alléger le fardeau administratif supporté à la fois par les gouvernements des territoires et le gouvernement fédéral.
- La nouvelle approche proposée par le Groupe d'experts est suffisamment souple pour tenir compte du rajustement du financement attribuable aux

La FFT simplifiée comporte un certain nombre d'autres avantages, dont une compréhension plus claire de la situation financière des territoires et plus de certitude pour les investisseurs éventuels. En fin de compte, cela devrait contribuer à soutenir le développement économique du Nord et à assurer la souveraineté du Canada sur l'Arctique.

initiatives et aux transferts de programmes fédéraux, des accords existants et futurs découlant des revendications territoriales et de l'autonomie gouvernementale des Autochtones, ainsi que des accords de dévolution et de partage des revenus des ressources conclus entre les territoires, les Premières nations, les organisations Autochtones et le gouvernement fédéral.

 La FFT simplifiée comporte un certain nombre d'autres avantages, dont une compréhension plus claire de la situation financière des territoires et plus de certitude pour les investisseurs éventuels. En fin de compte, cela devrait contribuer à soutenir le développement économique du Nord et à assurer la souveraineté du Canada sur l'Arctique.

#### La nouvelle approche proposée par le Groupe d'experts permet de fournir plus de financement que ce qu'ils reçoivent actuellement aux termes du nouveau cadre.

## Évaluer les répercussions financières

La nouvelle approche proposée par le Groupe d'experts permet de fournir aux territoires plus de financement que ce qu'ils reçoivent actuellement aux termes du nouveau cadre.

- En vertu du nouveau cadre établi par voie législative, le financement au titre de la FFT totalise 2,14 milliards de dollars en 2007-2008. En 2007-2008, selon la nouvelle approche proposée par le Groupe d'experts, les territoires recevraient 60 millions de dollars de plus.
- Sur cinq ans, de 2005-2006 à 2009-2010, l'approche du Groupe d'experts permettrait de verser 285 millions de dollars de plus que ce que prévoit le nouveau cadre établi par voie législative. Pour mettre cela en perspective, l'approche du Groupe d'experts entraînerait une hausse de 20 % du financement total au titre de la FFT sur une période de cinq ans, alors que le nouveau cadre donnerait lieu à une augmentation de 15 %.

#### Comparaison de l'approche du Groupe d'experts et du nouveau cadre, 2005-2006 à 2009-2010 En millions \$ 2006-2007 2007-2008 2008-2009 2009-2010 **Totaux** Approche du Groupe d'experts 2 000 2 098 2 2 0 3 2 3 0 4 2 406 11 011 2 143 Nouveau cadre 2 000 2 070 2 2 9 5 10 726 2 2 1 8 Différence 0 28 86 285 60 111

- En 2007-2008, chacun des territoires recevrait des fonds additionnels selon l'approche du Groupe d'experts, comparativement aux droits au titre de la FFT annoncés par le ministre des Finances du Canada en novembre 2005 pour 2006-2007. Par habitant, l'approche du Groupe d'experts se traduit par 18 148 dollars par habitant dans les Territoires du Nord-Ouest, 29 165 dollars par habitant au Nunavut et 17 114 dollars par habitant au Yukon.
- Selon l'approche du Groupe d'experts, le financement total au titre de la FFT serait aussi plus élevé que celui prévu par la FFT antérieure, et chaque territoire recevrait un montant supérieur à celui établi à l'aide de la FFT antérieure.

## Comparaison de l'approche du Groupe d'experts pour 2007-2008 et des droits de la FFT annoncés pour 2006-2007, par territoire

	En millions \$ / En \$ par habitant				
	Territoires du Nord-Ouest	Nunavut	Yukon		
Approche du Groupe d'experts pour 2007-2008					
Droits totaux	791	880	532		
Droits par habitant	18 148	29 165	17 114		
Droits annoncés pour 2006-2007					
Droits totaux	738	827	506		
Droits par habitant	17 107	27 617	16 335		
Différence					
Droits totaux	53	53	26		
Droits par habitant	1 041	1 548	779		

Note: Les droits de la FFT pour 2006-2007 ont été annoncés par le ministre des Finances du Canada en novembre 2005 et ils sont basés sur les données d'octobre 2005.

"Nous sommes maintenant rendus à notre dernière frontière. C'est une frontière dont nous avons tous entendu parler, mais que peu d'entre nous ont vu. Des questions profondes, au cœur de nos préoccupations comme nation, nous attendent ici." (TRADUCTION)

- M. le juge Thomas R. Berger<sup>3</sup>

En tant que membres du Groupe d'experts, nous espérons sincèrement que nos recommandations aideront les territoires et les habitants du Nord à faire de cette « grande promesse » une réalité.

#### Observations de conclusion

Pendant tout l'examen de la FFT, le Groupe d'experts a appris beaucoup de choses au sujet des territoires et des questions jugées importantes par les habitants du Nord et leurs gouvernements. Nous avons entendu parler des espoirs et des rêves des territoires pour ce qui est de l'atteinte de l'autosuffisance et de la réduction de leur dépendance à l'égard des transferts fédéraux. Nous avons entendu parler aussi du potentiel de développement économique et du sentiment que les territoires sont sur le point de connaître un changement majeur. Nous avons entendu dire en outre que le Nord est essentiel pour la souveraineté et la sécurité du Canada.

Parallèlement, nous avons entendu de sérieuses préoccupations au sujet de la situation actuelle sur les plans de l'éducation et de la santé, des conditions sociales et du logement, du vieillissement de l'infrastructure, des coûts élevés et des défis qu'il faut relever pour répondre à ces préoccupations dans le contexte unique des territoires.

Même si bon nombre de ces questions vont au-delà du mandat du Groupe d'experts, nous ne pouvons mettre un terme à notre travail sans encourager fortement les territoires, le gouvernement fédéral, les Autochtones et les Inuits à faire ce qui suit :

- Conclure des accords portant sur la dévolution et le partage des revenus des ressources
- Relever les défis de taille se posant dans les territoires, allant du logement et de l'infrastructure aux soins de santé, à l'éducation et aux questions sociales
- Agir de façon urgente pour régler les graves problèmes au Nunavut
- Continuer à s'employer à trouver des solutions novatrices, efficaces et abordables pour offrir les services publics et répondre aux besoins des habitants des territoires

Comme le cadre de la stratégie fédérale-territoriale conjointe pour le Nord l'indique : le Nord est la région de la grande promesse. Depuis des années, les habitants du Nord parlent de l'importance pour les Canadiens d'avoir en commun une vision pour l'avenir grâce à laquelle les habitants du Nord pourront participer pleinement à la fédération.<sup>4</sup>

En tant que membres du Groupe d'experts, nous espérons sincèrement que nos recommandations aideront les territoires et les habitants du Nord à faire de cette « grande promesse » une réalité.

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Gouvernement du Canada, M. le juge Thomas R. Berger (1977). Northern Frontier, Northern Homeland, The Report of the Mackenzie Valley Pipeline Inquiry, Volume 1, p vii.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Gouvernement du Canada (2004). Édification de la nation- cadre pour une stratégie pour le Nord, p. 1.

